

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	19 novembre 2018	27 novembre 2018
Quorum 67		
Votants 74		
Suffrages exprimés : 74		

Séance du 5 décembre 2018

N°181205-10

L’an deux mil dix-huit, le 5 décembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEUFILS, Chantal BERTEAU, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Jacques LEFRANCOIS, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Maryvonne SCHILD, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Luc COTTARD représenté par M. Olivier TASSEL
M. Jérôme LHEUREUX représenté par Mme Catherine PRETERRE

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE
M. Philippe CARREIN a donné pouvoir à Mme COUROYER
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Dujardin (Saint Valery en Caux)
Mme Agnès LEDUC a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Yves LEFRIQUE a donné pouvoir à M. Philippe ETIENNE

Absents :

MM Jean-François ALIGNY, Rémy BELLANGER, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane FOLLIN, Pascal LARGILLET, Alain LETARD, Nicolas MOLETTE, Hervé MOUQUET et Mmes Brigitte HATTON, Christiane HERVIEUX, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Michel SERY a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Provisions pour dépréciation des actifs circulants - Mise à jour 2018
N°10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article R.2321-2 du CGCT relatif aux provisions,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 novembre 2018,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 22 novembre 2018,

Considérant que les états de la trésorerie à la date du 08 octobre 2018 font ressortir des restes à recouvrer au titre des différents budgets de l'établissement public,

Considérant qu'il convient de procéder aux provisions des titres non soldés,

Etat des titres non soldés émis avant le 31/12/2017

Montants bruts arrêtés au 08/10/2018 (hors frais et HT pour les budgets assujettis)	
Assainissement Non Collectif	3 447.47 €
Assainissement Délégation	18 293.12 €
Délégation Eau	22 263.43 €
Budget principal	177 143.30 €
Budget la Clusaz	2 549.60 €
Lac de caniel	26 366.20 €
Port de Saint Valery (HT)	21 350.48 €
Service Public d'Ordures Ménagères	31 800.38 €
TOTAL	303 213.98 €

Considérant que le très grand nombre de restes à recouvrer ne permet pas d'individualiser la constatation de la provision par créance,

Considérant qu'il est proposé de constater une provision, par budget pour toutes les créances antérieures au 1^{er} janvier 2018 pour lesquelles le Trésor Public a engagé des poursuites non encore soldées, à la date d'établissement de l'état des restes à recouvrer,

Considérant qu'il est nécessaire de retirer de l'état des titres non soldés les éléments relatifs aux :

- admissions en non-valeurs présentées séance tenante ainsi que celles votées lors du conseil communautaire du 12 Septembre 2018,
- «personnes morales de droit public » dont les restes à recouvrer relèvent de la procédure d'inscription et de mandatement d'office,

Considérant que les états de la trésorerie du 08/10/2018 relatifs aux restes à recouvrer des différents budgets, après analyse, font ainsi apparaître les montants ci-dessous, de créances à provisionner dont le recouvrement s'avère difficile,

**Etat des titres non soldés émis avant le 31/12/2017
corrigés après analyse**

Montants nets arrêtés au 08/10/2018 (hors frais et HT pour les budgets assujettis)	
Assainissement Non Collectif	3 338.63 €
Assainissement Délégation	9 775.95 €
Délégation Eau	11 727.59 €
Budget principal	162 736.73 €
Budget la Clusaz	2 549.60 €
Lac de caniel	26 366.20 €
Port de Saint Valery (HT)	19 592.96 €
Service Public d'Ordures Ménagères	31 344.24 €
TOTAL	267 431.90 €

Considérant qu'après prise en compte du solde des provisions constituées au 5 Décembre 2018, ces dernières doivent être modifiées comme suit :

RECAPITULATIF DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

BUDGETS	2018			
	SOLDE au 05/12/2018	MODIFICATIONS CONSEIL DU 05/12/2018		
		Provisions à constituer	Reprises de provisions	SOLDE
Assainissement Non Collectif	5 591.00 €		2 253.00 €	3 338.00 €
Assainissement Délégation	26 067.00 €		16 292.00 €	9 775.00 €
Délégation Eau	27 641.00 €		15 914.00 €	11 727.00 €
Budget principal	165 313.00 €		2 577.00 €	162 736.00 €
Budget la Clusaz	3 026.00 €		477.00 €	2 549.00 €
Lac de caniel	26 366.00 €			26 366.00 €
Port de Saint Valery	11 888.00 €	7 705.00 €		19 593.00 €
Service Public d'Ordures Ménagères	30 543.00 €	802.00 €		31 345.00 €
Zones Industrielles	0.00 €			0.00 €
TOTAL				267 429.00 €

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- accepte les reprises de provisions pour dépréciation des actifs circulants figurant dans le tableau ci-dessus pour chacun des budgets.
- accepte d'augmenter les provisions pour dépréciation des actifs circulants figurant dans le tableau ci-dessus pour chacun des budgets.
- autorise le Président à émettre les mandats correspondants au chapitre 68 sur chacun des budgets considérés.
- autorise le Président à émettre les titres correspondants au chapitre 78 sur chacun des budgets considérés.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 10 - Séance du 5/12/18 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 13/12/18

Date de publication : 13/12/18 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20181205-181205-10-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018